

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

Portant reclassement et nomination
de Monsieur MFOUCAT (Barthélémy, In-
génieur des Travaux d'Elevage de 5°
échelon des cadres de la catégorie
A hiérarchie II des Services Techni-
ques (Elevage).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
- (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglomontant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglomontaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le décret 86/877 du 18.7.86 sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;
- (/u le décret 86/1172 du 10.12.86 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret 86/1173 du 10.12.86 portant organisation des Intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le réglonement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté 1139/MTPS/DGFP/DFP du 16.3.81 autorisant certains fonctionnaires des Services Techniques (Agriculture et Elevage) à se rendre en Algérie pour suivre un stage de formation en Journalisme ;
- (/u l'arrêté 7735/MTEREPPS/DGFP/DGPCE du 5.9.85 portant révision de la situation administrative de Monsieur MFOUCAT Barthélémy, Contrôleur d'Elevage de 5° échelon des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Techniques (Elevage).

(/u la lettre n°1744/DA. - du 13/12/1986 du Directeur des Affaires Administratives, Financières et du Personnel au Secrétariat Général au Développement Rural, transmettant le dossier de l'intéressé;

Δ E C R E T E ,

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n°60/90 du 3/3.1960 susvisé, ~~Monsieur~~ MFOUCAT (Barthélémy), Ingénieur des Travaux d'Élevage de 5° échelon indice 1020 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Techniques (Élevage) en service au Projet de la Radio Rurale à Brazzaville, titulaire du diplôme de l'Institut de Technologie Agricole de Mostaganem (Algérie) session de 23/9.1986 Option : Zootechnie, délivré le 4.10.1986, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Inspecteur Vétérinaire de 4° échelon indice 1140. ACC:néant.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret n°86/877 du 18.7.86 susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1/12.1986, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 16 Juillet 1987

Le Garde des Sceaux, Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGFP/DGPCE 3
- DGFP/BST 2
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- MDR/DA..... 3
- SGCM/BC 2
- DOSSIER 3
- Intéressé..... 1.-